



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 37-2016

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	10
Nombre de membres Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
21/07/2016

Envoyé en préfecture le 28/07/2016
Reçu en préfecture le 28/07/2016
Affiché le
EXTRAIT DU REGISTRE

ID : 013-211300090-20160726-D372016-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-six du mois de juillet à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Anna GOURLIA, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, Mme Sandrine TUR à M. Nicolas VIROLLE

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, M. Ulrich MOLL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---

Objet : BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le présent projet de décision modification du budget principal 2016 de la Commune ci-dessous :



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6021 : Matières consommables	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60624 : Produits de traitement	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	1 016,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62871 : A la collectivité de rattachement	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 416,88 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	10 797,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548 : Autres contributions	0,00 €	10 797,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	10 797,00 €	10 797,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	0,02 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	0,02 €	0,00 €	0,00 €
D-6712 : Amendes fiscales et pénales	0,00 €	256,22 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	256,22 €	0,00 €	0,00 €
R-7021 : Ventes de récoltes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
R-70388 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 060,00 €
R-7343 : Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 616,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 616,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 307,00 €
R-742 : Dotations aux élus locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 895,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 202,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 110,00 €	460,32 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 110,00 €	460,32 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 641,04 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 641,04 €
Total FONCTIONNEMENT	16 213,88 €	26 083,24 €	4 110,00 €	13 979,36 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.VA.	0,00 €	0,00 €	36 977,62 €	0,00 €
R-10223 : T.L.E.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 683,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	36 977,62 €	3 683,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	98 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	1 908,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21735 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	150 608,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	152 746,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 156,33 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	152 746,29 €	0,00 €	0,00 €	31 156,33 €
Total INVESTISSEMENT	152 746,29 €	150 608,00 €	36 977,62 €	34 839,33 €
Total Général		7 731,07 €		7 731,07 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L 1612-11,
Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2010, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, prévoyant notamment la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
Vu la délibération n°15-2016 du 01 avril 2016, adoptant le budget primitif principal 2016 de la commune,
Considérant qu'il est nécessaire de compléter ou modifier les crédits prévus au budget primitif principal pour pouvoir honorer certaines dépenses,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative au budget primitif principal de la Commune 2016 telle que présentée ci-dessus

Article 2 : PRECISE que les tableaux A1, A2 et A3, afférents à la présente décision modificative, sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



LA BARBEN, le 27 juillet 2016

Le Maire

Christophe AMALRIC